



*OPCA 3+:* Organisme paritaire collecteur agréé des fonds de la formation professionnelle des industries de l'Ameublement, du Bois, des Matériaux pour la Construction et de l'Industrie, et l'Inter-secteurs Papiers cartons.

*ADEFPA:* Association pour le développement de la formation dans les industries des Pâtes, Papiers et Cartons, collecteur des fonds de la taxe d'apprentissage. L'ADEFPA est liée par une convention générale signée avec le Ministère de l'Education Nationale.